

THAÏLANDE

Environnement opérationnel

Contexte

La volatilité du climat politique et social qui règne en Thaïlande entrave les efforts déployés par le HCR pour obtenir une politique plus favorable en faveur des réfugiés. Bien que le pays constitue depuis 40 ans une importante terre d'asile abritant quelque 1,3 million de réfugiés, il n'est pas signataire de la Convention de 1951. Dans les neuf camps situés le long de la frontière avec le Myanmar, la Thaïlande accueille actuellement quelque 100 000 réfugiés enregistrés et environ 53 000 personnes non enregistrées originaires de ce pays.

En 2010, des groupes de nouveaux arrivants allant de quelques centaines à plusieurs milliers de personnes ont pénétré sur le territoire thaïlandais suite aux combats sporadiques qui continuent d'éclater dans la région frontalière du sud-est du Myanmar. Bien que l'accueil des réfugiés dans les camps situés du côté thaïlandais de la frontière soit régi par un mécanisme national de sélection, le nombre des personnes non enregistrées ne cesse de croître. Selon la législation thaïlandaise, les réfugiés et les demandeurs d'asile vivant à l'extérieur des camps sont considérés comme des migrants clandestins et sont passibles d'arrestation, de détention et d'expulsion.

Au cours des deux dernières années, le HCR a observé une nette érosion de l'espace de protection offert à tous les groupes relevant de sa compétence, y compris certains cas de rapatriement forcé. En particulier, aucune avancée n'a été obtenue dans la recherche de solutions au sort des résidents musulmans du nord de l'État de Rakhine, au Myanmar, qui sont arrivés par bateau en janvier 2009 et sont toujours placés en détention.

Située au centre de multiples mouvements migratoires régionaux, la Thaïlande abrite un nombre de migrants estimé à 2 millions, ce qui entraîne une confusion entre les demandeurs d'asile et les personnes ayant migré pour des raisons économiques.

Par ailleurs, il n'existe aucun chiffre officiel concernant le nombre d'apatrides présents en Thaïlande et les estimations non gouvernementales varient selon les sources. Le Gouvernement royal thaïlandais et le HCR organiseront des consultations sur ce sujet. Bien que la Thaïlande ne soit pas signataire des



Conventions sur l'apatridie, les amendements à la législation adoptés en 2008 instaurent l'enregistrement universel des naissances. Un certificat de naissance est désormais délivré à tous les enfants nés dans le pays, quel que soit le statut de leurs parents, ce qui contribue largement à la prévention de l'apatridie.

Chiffres prévisionnels pour la Thaïlande

TYPE DE POPULATION	ORIGINE	JANVIER 2011		DÉCEMBRE 2011	
		TOTAL DANS LE PAYS	NB PERS. ASSISTÉES PAR LE HCR	TOTAL DANS LE PAYS	NB PERS. ASSISTÉES PAR LE HCR
Réfugiés	Myanmar	96 800	96 800	88 700	88 700
	Pays divers	1 300	1 300	1 200	1 200
Demandeurs d'asile	Myanmar	9 000	240	16 700	8 000
	Pays divers	2 000	2 000	2 700	2 700
Autres personnes relevant de la compétence du HCR	Myanmar	53 000	53 000	45 300	45 300
Apatrides *		n/d	n/d	n/d	n/d
Total		162 100	153 340	154 600	145 900

* Non disponible : les chiffres précédemment indiqués concernant la population apatride présente en Thaïlande sont actuellement révisés selon des critères clarifiés. Il n'existe aucun chiffre officiel et les estimations non gouvernementales varient selon les sources. Des consultations seront organisées par le Gouvernement royal et le HCR pour déterminer l'ampleur de ce problème.



HCR - T. FAHISE

● Besoins

La situation des réfugiés du Myanmar installés en Thaïlande est l'une des plus prolongées au monde. Ces réfugiés vivent confinés dans neuf camps depuis leur arrivée dans les années 1980. Selon la législation thaïlandaise, ceux surpris à l'extérieur des camps sont passibles d'arrestation et d'expulsion. Par ailleurs, les réfugiés ne sont pas officiellement autorisés à travailler.

Le cantonnement prolongé des réfugiés du Myanmar dans des camps a généré de nombreux troubles sociaux et psychologiques, ainsi que des problèmes de

Objectifs et cibles prioritaires

Environnement de protection favorable

- Assurer l'accès à l'asile, la protection et la sécurité physique de toutes les personnes relevant de la compétence du HCR.
 - ☞ Les procédures gouvernementales d'enregistrement et d'admission dans les camps de réfugiés sont améliorées. L'application de normes équitables et efficaces pour l'accueil, la sélection et la protection des demandeurs d'asile originaires du Myanmar permet de traiter les dossiers des résidents non enregistrés et des nouveaux arrivants dans des délais raisonnables.
 - ☞ Dans les camps, l'administration de la justice est améliorée ; les réfugiés et les demandeurs d'asile ont accès à des recours juridiques et judiciaires en complément des mécanismes relevant de la justice traditionnelle.
 - ☞ Le HCR est en mesure de rendre visite et d'offrir une protection aux demandeurs d'asile et aux réfugiés maintenus en détention.
- Renforcer les procédures et les organes nationaux assurant un régime de protection.
 - ☞ Les réfugiés bénéficient d'une protection contre le refoulement, d'une sécurité physique et d'une réduction de toutes les formes de violence.

- ☞ Des certificats de naissance sont peu à peu délivrés à tous les enfants réfugiés nés dans le pays.

Procédures de protection équitables

- Rationaliser les procédures de détermination du statut de réfugié pour différents groupes de demandeurs d'asile non originaires du Myanmar.
 - ☞ Les demandeurs d'asile urbains ont accès à des procédures équitables et efficaces pour la détermination du statut de réfugié.

Protection contre la violence et l'exploitation

- Réduire le risque de violence sexuelle et sexiste et améliorer la qualité des interventions.
 - ☞ Les réfugiés qui ont des besoins spécifiques, en particulier les femmes et les enfants, bénéficient d'une protection accrue contre la violence sexuelle et sexiste grâce au renforcement des mécanismes de prévention et de réponse dans les camps.
- Renforcer la protection des enfants.
 - ☞ Tous les enfants séparés et non accompagnés sont correctement identifiés, enregistrés, suivis et protégés.

Besoins et services essentiels

- Améliorer le bien-être social et économique des réfugiés.
 - ☞ Les réfugiés et les demandeurs d'asile urbains bénéficient de soins médicaux élémentaires et sont orientés vers les hôpitaux locaux.
 - ☞ Les jeunes réfugiés bénéficient d'un enseignement primaire, secondaire et supérieur ; les adultes ont accès à une éducation informelle.
 - ☞ Les réfugiés ont accès à des services dans le domaine du VIH et du sida ; des activités de prévention et de sensibilisation sont mises en œuvre.

Autogestion et participation communautaires

- Accroître l'autosuffisance et les moyens de subsistance.
 - ☞ Les adultes et les adolescents réfugiés disposent de possibilités accrues pour entreprendre des activités génératrices de revenus, tirer parti de leurs compétences professionnelles et bénéficier d'une éducation informelle.

Solutions durables

- Intensifier la recherche de solutions durables pour les réfugiés.
 - ☞ La réinstallation sert autant que possible d'instrument de protection, de solution durable et de mécanisme de partage des responsabilités.

Présence du HCR en 2011

□ Nombre de bureaux	5
□ Effectifs totaux	149
Internationaux	23
Nationaux	107
JEA	1
VNU	17
Autres	1

PARTENAIRES

Partenaires d'exécution

Organismes gouvernementaux :

Ministères de l'Éducation et de l'Intérieur

ONG :

Aide Médicale Internationale

American Refugee Committee International

Catholic Office for Emergency Relief and Refugees

Comité de coordination des services en faveur des personnes déplacées en Thaïlande

Comité international de secours

Handicap International

Malteser International

Right to Play

Shanti Volunteer Association

ZOA Refugee Care

Autres :

PNUD (VNU)

UNOPS

Partenaires opérationnels

Organismes gouvernementaux :

Conseil national de sécurité

Ministères des Affaires étrangères, du Développement social et de la Sécurité nationale, ainsi que de la Justice

ONG :

Agence adventiste de secours et de développement

Service jésuite des réfugiés

Solidarités International

Taipei Overseas Peace Service

Thailand Burma Border Consortium

Women's Education for Advancement and Empowerment

World Education

Autres :

FAO

FNUAP

OHCHR

OIM

OIT

OMS

PNUD

UNESCO

UNICEF

protection. Les mécanismes de survie des réfugiés ont été affaiblis et les restrictions qui leur sont imposées ont accru leur dépendance vis-à-vis de l'assistance extérieure. Cependant, le programme de réinstallation dans des pays tiers lancé en 2005 a apporté une solution au sort de plus de 65 000 personnes et environ 10 000 départs supplémentaires sont prévus en 2011.

En dépit de ces efforts, de nouveaux arrivants continuent d'affluer dans les camps. L'Organisation continuera à coopérer avec le Gouvernement pour trouver des solutions durables au sort des réfugiés et veiller à ce que les demandeurs d'asile bénéficient de procédures équitables et efficaces. L'opération de présélection lancée à titre expérimental en 2009 a permis de mener des entretiens avec plus de 11 000 personnes non enregistrées. Le HCR discute avec le Gouvernement de la poursuite de ce projet pilote, ainsi que du traitement par les conseils d'admission nationaux des personnes non enregistrées ayant des liens de parenté étroits avec des réfugiés enregistrés.

Au titre de son mandat, le HCR procède à la détermination du statut de réfugié pour tous les demandeurs d'asile urbains, à l'exception de ceux originaires du Myanmar, pour lesquels les autorités ont mis en place une procédure spéciale dans les camps.

La Thaïlande abrite plus de 2 600 réfugiés et demandeurs d'asile urbains de 40 nationalités différentes, dont le nombre augmente au rythme de 90 personnes par mois. La crainte des arrestations, les intimidations de la communauté d'accueil, l'extrême pauvreté, l'exploitation et les faibles perspectives d'éducation comptent parmi leurs principaux sujets d'inquiétude. Selon la législation thaïlandaise, les demandeurs d'asile et les réfugiés sont passibles d'être placés en détention pour une durée indéfinie. Environ 5 pour cent de ceux qui vivent en milieu urbain, y compris un

certain nombre d'enfants et de personnes souffrant de graves problèmes médicaux, sont actuellement détenus dans des centres de détention. Le HCR accentuera ses interventions et ses plaidoyers pour lutter contre ce grave problème.

Stratégie et activités en 2011

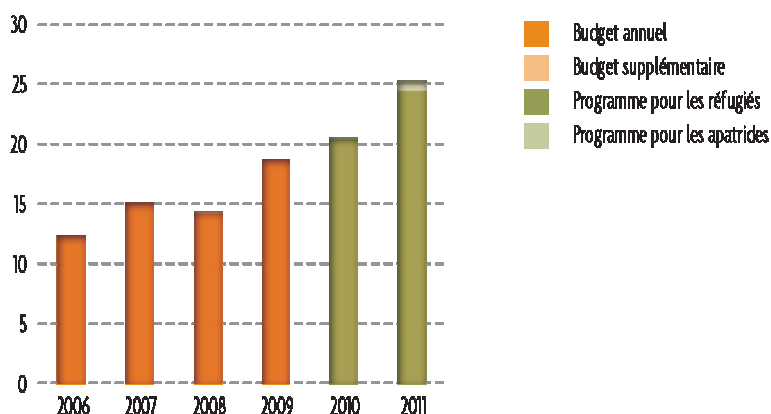
Pour les réfugiés du Myanmar installés dans les camps, la stratégie du HCR sera principalement axée sur la consolidation des activités de protection. Cela passera par un renforcement du suivi aux frontières pour prévenir le refoulement, ainsi que par un soutien aux efforts déployés par l'État pour améliorer le mécanisme national de sélection des demandeurs d'asile. Les activités de protection seront renforcées par le biais de plaidoyers et d'interventions auprès des autorités.

Le HCR continuera à engager des pourparlers avec les acteurs pertinents, et notamment avec les gouvernements et les donateurs, afin d'encourager les changements politiques permettant de trouver des solutions durables et d'élargir l'espace de protection. Le plan stratégique sur cinq ans élaboré par le HCR et le Comité de coordination des services en faveur des personnes déplacées en Thaïlande sert de base aux discussions entre les différents partenaires impliqués dans les activités de protection et d'assistance auprès des réfugiés situés le long de la frontière avec le Myanmar. Il s'agit d'un document évolutif qui fait l'objet de révisions et de mises à jour régulières.

En l'absence d'un mécanisme national de traitement des dossiers des demandeurs d'asile non originaires du Myanmar, le HCR continuera à assurer l'enregistrement et la détermination du statut des réfugiés urbains. L'Organisation veillera également au bien-être et au respect des droits des personnes relevant de sa compétence, en

Budget du HCR en Thaïlande 2006 – 2011

Millions (dollars E.-U.)



intervenant en leur faveur auprès des autorités nationales et en s'efforçant de répondre à leurs besoins élémentaires, notamment en matière d'éducation et de soins médicaux.

Enfin, le HCR continuera à plaider auprès du Gouvernement et de tous les acteurs concernés pour les sensibiliser aux problèmes d'apatridie. Il poursuivra également les efforts entrepris pour recenser les populations apatrides, évaluer leurs besoins de protection et les aider à faire valoir leurs droits fondamentaux, y compris celui de bénéficier de documents d'identité.

○ Contraintes

Les questions liées aux réfugiés continueront probablement de figurer assez bas dans la liste des priorités nationales et la politique de la Thaïlande à leur égard demeurera guidée par des préoccupations sécuritaires et des considérations bilatérales. Le brassage des migrants économiques avec les personnes relevant de la compétence du HCR devrait également se poursuivre. L'environnement de protection devrait donc demeurer incertain, avec la poursuite des mises en détention et le rétrécissement de l'espace d'asile offert aux réfugiés et aux demandeurs d'asile urbains.

Peu de progrès ont été accomplis en ce qui concerne l'accès des réfugiés au marché de l'emploi, et les possibilités de poursuivre des études supérieures demeureront certainement limitées. Un plaidoyer soutenu sera donc nécessaire pour accroître l'autosuffisance des réfugiés dans l'attente de solutions durables.

| Organisation et mise en œuvre |

○ Coordination

La situation des personnes réfugiées en Thaïlande nécessite une étroite coordination avec les principaux partenaires. Le HCR s'appuie sur les organisations humanitaires locales et internationales pour répondre efficacement aux besoins de protection des réfugiés, surmonter les obstacles politiques et plaider en faveur d'une attitude plus favorable à leur égard. L'opération visant à porter assistance à quelque 160 000 réfugiés et demandeurs d'asile à la frontière avec le Myanmar est en grande partie mise en œuvre par 18 ONG locales et internationales. Ces organisations collaborent étroitement avec le HCR et opèrent sous l'égide du Comité de coordination des services en faveur des personnes déplacées en Thaïlande. Le mécanisme de coordination transfrontalière entre les bureaux du HCR dans la région est également en cours d'amélioration.

| Informations financières |

Le budget alloué à l'opération en Thaïlande a progressé régulièrement au cours des cinq dernières années. Le bureau régional du HCR continue de renforcer ses capacités en regroupant les postes régionaux à Bangkok. Il sert de base aux administrateurs régionaux chargés d'assurer des fonctions d'appui dans le domaine de la protection, de la formation à la protection, de l'enregistrement, de la réinstallation, du VIH et du sida, de l'information et des services communautaires, sous la coordination et la supervision globales du Coordinateur régional.

Conséquences d'un manque de financement de l'ordre de 20 à 40 pour cent

- Le HCR réduira son plaidoyer en faveur de la protection des personnes relevant de sa compétence.
- Les nouveaux programmes pilotes destinés à accroître l'autosuffisance et les moyens de subsistance des réfugiés installés dans les camps ne seront pas mis en œuvre.
- La capacité du HCR à assurer de manière rapide et efficace la détermination du statut des demandeurs d'asile urbains sera réduite.
- Les indemnités de subsistance versées aux réfugiés urbains (qui ne sont pas autorisés à travailler en Thaïlande) demeureront nettement inférieures au minimum requis.

Budget 2011 pour la Thaïlande (dollars E.-U.)

ENTITÉS ET OBJECTIFS	PROGRAMME POUR LES RÉFUGIÉS PILIER 1	PROGRAMME POUR LES APATRIDES PILIER 2	TOTAL
Environnement de protection favorable			
Prévention de l'apatridie	0	580 893	580 893
Coopération avec les partenaires	495 744	390 893	886 637
Accès au territoire	74 016	0	74 016
Non-refoulement	635 163	0	635 163
Sous-total	1 204 923	971 786	2 176 709
Procédures de protection équitables			
Enregistrement et établissement de profils	1 657 398	0	1 657 398
Accès aux procédures d'asile	54 976	0	54 976
Détermination de statut juste et efficace	949 187	0	949 187
Regroupement familial	41 090	0	41 090
Documents d'état civil	509 611	0	509 611
Sous-total	3 212 260	0	3 212 260

ENTITÉS ET OBJECTIFS	PROGRAMME POUR LES RÉFUGIÉS PILIER 1	PROGRAMME POUR LES APATRIDES PILIER 2	TOTAL
Protection contre la violence et l'exploitation			
Application de la loi	35 786	0	35 786
Système de gestion de la sécurité communautaire	34 241	0	34 241
Violences fondées sur l'appartenance sexuelle	1 034 439	0	1 034 439
Protection des enfants	1 913 200	0	1 913 200
Détention non arbitraire	86 458	0	86 458
Accès aux solutions juridiques	2 555 555	0	2 555 555
Sous-total	5 659 680	0	5 659 680
Besoins élémentaires et services essentiels			
Abris et autres infrastructures	385 108	0	385 108
Articles ménagers et d'hygiène de base	1 570 917	0	1 570 917
Soins de santé primaire	668 381	0	668 381
VIH et sida	228 384	0	228 384
Éducation	1 141 900	0	1 141 900
Services destinés aux groupes ayant des besoins spécifiques	493 267	0	493 267
Sous-total	4 487 957	0	4 487 957
Autogestion et participation communautaires			
Évaluation participative et mobilisation communautaire	996 614	0	996 614
Autosuffisance et moyens d'existence	2 662 638	0	2 662 638
Sous-total	3 659 252	0	3 659 252
Solutions durables			
Stratégie de solutions durables	364 712	0	364 712
Retour volontaire	123 309	0	123 309
Réinstallation	2 108 987	0	2 108 987
Sous-total	2 597 008	0	2 597 008
Relations extérieures			
Information publique	471 961	0	471 961
Sous-total	471 961	0	471 961
Logistique et appui aux opérations			
Chaîne d'approvisionnement et logistique	623 003	0	623 003
Gestion de programme, coordination et appui	1 642 699	17 092	1 659 790
Sous-total	2 265 701	17 092	2 282 793
Appui central et régional			
Élaboration de la politique générale	10 026	0	10 026
Direction et gestion stratégiques globales	233 463	0	233 463
Appui et conseils en matière de protection	200 027	0	200 027
Établissement des priorités, allocation des ressources et gestion financière	37 236	0	37 236
Relations extérieures	187 236	0	187 236
Relations avec les médias et affaires publiques	22 026	0	22 026
Création de capacités, développement des compétences et gestion des savoirs	15 026	0	15 026
Appui et conseils techniques aux opérations	53 026	0	53 026
Sous-total	758 065	0	758 065
Total	24 316 807	988 878	25 305 685
Budget 2010 révisé	20 298 090	240 858	20 538 948